

DIRECCTE OCCITANIE



l'année 2017 a été placée sous le double signe de la consolidation de la Direccte Occitanie et de l'adaptation aux nouvelles orientations gouvernementales en matière de régulation économique et sociale et de développement des entreprises et de l'emploi. Au printemps, le projet de service de la direction a été lancé pour améliorer le fonctionnement en multi-sites. A l'été, la Direccte a piloté la déclinaison régionale des instructions nationales sur l'emploi aidé. A l'automne, les efforts ont porté sur le porter à connaissance des ordonnances réformant le droit du travail. Ces réussites témoignent de la diversité des compétences, de la qualité des expertises, de l'investissement des femmes et des hommes qui composent la Direccte. Les faits marquants 2017 en constituent un aperçu.

En 2017, les agents ont réalisé :

700 visites d'entreprises pour la connaissance du tissu industriel, pour l'accompagnement et le développement des entreprises

44 demandes de médiation interentreprises

15 projets d'implantation ou d'extension d'activité industrielle soutenus par les référents uniques aux investissements

26 000 contrats uniques d'insertion prescrits

24 500 entrées supplémentaires en formation financées par l'Etat, au titre du plan 500 000

25 instructions de demandes de labellisations « Entreprises du patrimoine vivant »

100 000 demandes de renseignements en droit du travail traitées

30 000 interventions dans le cadre de l'inspection du travail dont plus de 50% dans les très petites entreprises de moins de 11 salariés

460 procès-verbaux, 583 décisions de chantier, 2 900 décisions et 148 décisions positives de sanctions administratives prononcées par l'inspection du travail

1 200 visites d'établissement pour protéger les consommateurs et réprimer les fraudes

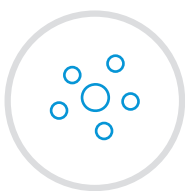
9 600 instruments de mesures contrôlés chez 4 500 détenteurs

1 152 000 € d'amendes administratives notifiées par le pôle C pour dépassement des délais de paiement entre entreprises



Chiffres Clés 2017

Conforter les filières industrielles en Occitanie



La filière Eco-Industries élargit ses réseaux

Le Comité Stratégique de Filière Régional Eco-Industries développe des actions concrètes participant au développement de la filière et des métiers (bâtiment durable méditerranéen, valorisation des déchets, et des sites pollués, ENR, thématique eau, etc.).

Le 3 février, la Direccte a organisé une journée d'échanges qui a regroupé une centaine de personnes de divers horizons, avec la participation du responsable Eco-industries de la Direction Générale des Entreprises Paris.

Par ailleurs, le 12 octobre, sur le campus de l'Institut Aéronautique et Spatial à Toulouse, s'est tenue une journée de rencontre "Laboratoires/Entreprises" portant sur la transition énergétique organisée par l'université fédérale "Toulouse Midi-Pyrénées", avec le concours notamment de la Direccte Occitanie. Cette journée a été un événement puisqu'elle a réuni, pour la première fois, le monde scientifique et des entreprises spécialisées dans le domaine de la transition énergétique de toute l'Occitanie. Le pôle de compétitivité Derbi, l'ADEME, BpiFrance, le conseil régional d'Occitanie et l'agence régionale de développement Madeeli ont présenté les dispositifs de soutien.



La DIRECCTE présente au salon Sud Agro-industrie 2017

Ce salon a pour ambition d'être un lieu de rencontre privilégié entre les différents acteurs du secteur des agro-industries. La Direccte, à travers l'unité Industrie Agro-Alimentaire (IAA), est membre du copil. Lors de la table ronde sur les IAA ont été rappelées les mesures engagées par la Direccte pour ce secteur dont le diagnostic AFPA des emplois précaires dans les IAA, le projet de la CPME, lauréat de l'appel à projets industrie du futur 2017 piloté par la Direccte, pour le développement du numérique dans les fonctions commerciales des IAA. L'unité IAA a également participé à un plateau télé sur les thèmes de l'usine du futur, du programme d'investissements d'avenir, le pôle C est intervenu sur règlement INCO (étiquetage).



La lutte contre la contrefaçon : un enjeu stratégique pour les entreprises

La contrefaçon porte atteinte à la compétitivité des entreprises et constitue un frein à leur développement et à l'innovation. Toutes les entreprises de toutes les filières économiques sont concernées. Du fait de leur extrême complexité, les chaînes d'approvisionnement internationales sont devenues sensibles à l'infiltration de contrefaçons. Par ailleurs, dans le contexte de transition numérique, l'explosion de la cybercontrefaçon peut fragiliser la confiance des entrepreneurs et des consommateurs dans le commerce électronique.

Dans cette perspective, le délégué à l'information et à la sécurité économique Occitanie, lors d'une conférence du salon SIANE, a mis en avant les solutions offertes par l'Etat en matière de propriété industrielle et de lutte contre la contrefaçon.



Transition numérique des entreprises

Afin de doter le territoire du Gard rhodanien d'un outil numérique de haute performance, le lycée Albert Einstein de Bagnols-sur-Cèze et les partenaires institutionnels et économiques du territoire ont créé une plateforme mutualisée et investi dans l'achat d'un cluster de calculs, permettant de démultiplier les capacités des applications numériques actuelles.

Pour la Direccte, partenaire du projet, il s'agit d'accompagner les entreprises à la transition numérique. L'animation de cette plate-forme et l'ouverture du cluster de calculs à l'usage des industriels doit permettre aux entreprises d'avoir un positionnement compétitif par l'utilisation d'un outil de haute performance dans des domaines variés : conception mécanique, conception 3D, architecture, R&D, physique nucléaire, fluide, hydrodynamique, Big data ...



La Direccte promeut l'industrie

Pour la 7^{ème} édition de la semaine de l'industrie, de nombreux événements ont été organisés par les agents de la Direccte pour mettre à l'honneur l'industrie, ses produits, ses technologies, ses formations. A Castres, l'unité départementale du Tarn et ses partenaires ont organisé un showroom de l'industrie avec simulateur de soudure, robot, oculus rift, grappin industriel ...



Le CSFR santé diversifie ses actions

Le Comité Stratégique de filière Régional Santé s'est réuni le 28 novembre à Toulouse pour une journée essentiellement consacrée au thème de la santé animale, sujet peu exploré jusqu'alors en Occitanie, mais présentant des opportunités de diversification et de transfert de technologies intéressantes pour les entreprises intervenant en santé humaine. Le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire, l'INRA, l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse et des entreprises régionales ont partagé leur témoignage.

La journée a permis de présenter les avancées des actions conduites au sein des groupes de travail du CSFR : rencontre acheteurs/entreprises innovantes en santé, accompagnement sur la nouvelle réglementation relative aux dispositifs médicaux, journée Living Labs, formation pour les auxiliaires des services d'assistance à la personne.



Le plan ADER IV en vue au CSFR Aérospatial

Le 15 novembre dans les locaux de l'entreprise ATR à Blagnac, la réunion du comité stratégique de filière régional (CSFR) aérospatiale, a été l'occasion de présenter les travaux du plan ADER IV, rédigé par les services de la Direccte et du conseil régional. Partant d'un constat partagé avec les industriels quant aux défis de la filière (montée des cadences de production, internationalisation, enjeux des transitions technologique et écologique), il détermine les actions qui seront mises en œuvre, en vue de continuer à faire de la filière aérospatiale un vivier d'emplois pour les années à venir.

Le CSFR, copiloté par les équipes de l'unité transports de la Direccte, réunit les industriels régionaux, les services et opérateurs de l'Etat ainsi que les services du conseil régional. Son objectif est d'analyser les besoins de la filière en vue de la préparer aux évolutions futures de ses marchés.



Pour recruter sans se faire concurrence

Dans le cadre d'une convention de revitalisation, suite à la réorganisation de la Société Waters Service, il a été convenu de la mise en réseau des entreprises du territoire gardois, afin de reconstituer les emplois supprimés par la levée de freins à l'embauche. L'unité départementale du Gard de la Direccte avait identifié des problèmes de recrutement de salariés liés aux qualifications, à la saisonnalité, à l'adaptation des salariés à leurs spécificités. Enfin, les entreprises industrielles du secteur étaient en concurrence pour la recherche de ces profils.

La convention de revitalisation, pour une durée de trois ans, s'appuie sur les DRH pour analyser les besoins, définir les postes, recruter, élaborer une formation de proximité. Le Groupement Progress réunit Nestlé Waters (Perrier), Royal Canin, Syngenta qui recherchent des opérateurs, conducteurs de machines, techniciens de production, caristes, agents logistiques.



Agri Emploi : un GE pour les exploitants agricoles

L'unité de contrôle d'inspection du travail de la Lozère, assistée de la chargée de prévention des risques en agriculture du Pôle T de la Direccte, a animé une réunion de travail au sein des locaux de la Chambre d'Agriculture de Mende. Le Groupement d'Employeurs AGRI EMPLOI - 16 chefs d'exploitation agricole - ont initié cette rencontre. Les adhérents au GE AGRI-EMPLOI et également employeurs de main d'œuvre ont exprimé des besoins pour « apprendre le métier d'employeur » (gestion des relations avec le salarié, responsabilité, sécurité, accident...), ce qui laisse à penser que des initiatives similaires pourraient voir le jour dans les mois à venir.



Un accompagnement RH personnalisé pour les TPE-PME

Les TPE-PME représentent 99,8% des entreprises françaises et emploient près de 50% des salariés. Trop souvent, elles ne sont ni outillées, ni accompagnées pour recruter et gérer leurs salariés. Or, les recrutements dans les TPE-PME sont un formidable gisement d'emplois. La Direccte finance un dispositif créé par l'Etat qui vise à faciliter l'accès des TPE-PME à un appui-conseil sur le volet des ressources humaines.

L'accompagnement RH réalisé par des prestataires référencés par la Direccte s'effectue dans le cadre d'une prestation individuelle, sollicitée par l'entreprise, ou dans le cadre d'une prestation collective. Les TPE témoignent d'un intérêt croissant pour le dispositif. 84 dossiers ont été programmés en 2017, avec une nette progression du nombre de dossiers au 2ème semestre. La durée d'un accompagnement est de 9,7 jours en moyenne pour un coût moyen de 9 000 € subventionné à hauteur de 50% maximum.



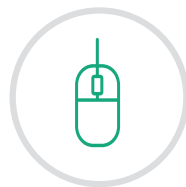
Proposer des formations adaptées aux enjeux



Les enjeux de la branche transport

Le renouvellement des titres relevant de la branche transport, notamment celui de d'enseignement de la conduite et sécurité routière, a donné lieu à une collaboration très étroite avec les syndicats professionnels et la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau national. La Direccte s'est fortement impliquée dans l'information et le suivi des centres intéressés à organiser des sessions d'examen ainsi que la professionnalisation des jurys.

Parallèlement, pour favoriser l'appropriation de ces nouveautés par les référents Titres Professionnels des unités départementales, un soutien a été apporté par l'unité régionale tant au plan de l'instruction des demandes d'agrément, du suivi ou du contrôle des sessions d'examen.



« DigitalSkills », la plate-forme de l'emploi et des formations numériques en Occitanie

La Direccte et l'association DigitalPlace (cluster qui fédère l'industrie numérique en région) ont lancé le premier hub des compétences numériques en Occitanie, après 18 mois de concertation avec tous les acteurs régionaux du numérique en région (entreprises, organismes de formation, écoles, institutions). Baptisée « DigitalSkills », la plate-forme régionale (www.digitalskills.fr) recense les formations, les compétences, les aides au recrutement, les diplômes et les offres de stage et d'emploi liés au secteur du numérique. Enrichie d'une CV-thèque, la plate-forme s'adresse à la fois aux entreprises, aux organismes de formation, aux écoles et aux candidats intéressés par les opportunités du numérique.



Ouverture à l'apprentissage des titres professionnels : 827 places à l'horizon 2018

La dynamique engagée en 2016 avec le conseil régional Occitanie sur la promotion de l'ouverture à l'apprentissage des titres professionnels s'est confirmé en 2017. Après 30 projets de section d'apprentissage conventionnés pour la rentrée 2017, les CFA ont présenté 87 projets d'ouverture de section à l'horizon 2018 (soit un potentiel de 827 places d'apprenti) lors de l'appel d'offres du conseil régional Occitanie sur la carte de l'apprentissage.

Ces formations préparent à des titres de niveaux différents. Les secteurs du commerce, de l'automobile, des transports et du tertiaire spécialisé-numérique sont les plus représentés. Désormais, le territoire est mieux couvert par cette offre d'apprentissage spécifique adaptée aux besoins des entreprises.

La Direccte est en dialogue et appui auprès du conseil régional et des rectorats. Un suivi particulier des CFA a été engagé pour les accompagner dans la mise en place de leurs projets, en lien étroit avec les Unités Départementales.

Cibler les dispositifs emploi pour les jeunes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville



La Charte Entreprises et Quartiers déclinée dans l'Aude et dans le Gard

La Charte Entreprises & Quartiers constitue un modèle innovant de partenariat privé/public et un outil efficace de mobilisation du monde économique en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'implication des entreprises dans cette charte permet de valoriser leurs engagements responsables, de répondre à leurs obligations légales sur les clauses sociales dans les marchés publics, de répondre à la fois à leurs enjeux d'ancrage territorial, de RH (GPEC) et de performance économique.



Quartiers prioritaires de la ville 31

Financée par la Direccte Occitanie pour réaliser une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale à destination des quartiers prioritaires de la ville, Toulouse Métropole Emploi a engagé, avec le concours de nombreux acteurs du secteur, et en partenariat avec l'unité départementale de la Haute-Garonne, des actions destinées à développer l'embauche des habitants des quartiers, mais également à promouvoir les métiers des services à la personne et à susciter des vocations !

Parmi les outils élaborés : une courte vidéo, bouleversant les habitudes d'incitation et de recrutement dans ce secteur, conférant aux intervenants à domicile le statut de « héros du quotidien ». Diffusée largement auprès des demandeurs d'emploi via un SMS, elle est visible sur YouTube, mais également sur les différents sites des acteurs du service public de l'emploi.



Garantie jeunes

Mise en œuvre à titre expérimental à compter de 2013, la garantie jeunes a été généralisée, à compter du 1er janvier 2017. C'est une des modalités, la plus intensive, du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, mis en œuvre par les missions locales, au bénéfice des jeunes assorti d'une garantie de ressources. Ce dispositif a fait l'objet d'une montée en charge progressive en région Occitanie.

L'Aveyron et le Tarn sont les deux derniers départements à être entrés en garantie jeunes en septembre 2016. En Aveyron, la garantie jeunes a été déployée sur les sites de Millau, Rodez et Villefranche de Rouergue, avec 11 commissions en 2017. Plus de 270 jeunes aveyronnais sont d'ores et déjà entrés dans le dispositif sur un objectif de 310.



S'engager pour l'égalité professionnelle



Le Tour de France de l'Egalité Femmes-Hommes a fait étape en Ariège

4 octobre 2017, top départ du Tour de France de l'Egalité F-H pour mobiliser l'ensemble de la société sur ce thème. Partageant cet objectif de longue date, les partenaires sociaux du département, dans le cadre de la Commission Paritaire Départementale de l'Ariège (CPID09), ont souhaité participer, appuyés par l'unité départementale de la Direccte, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et l'ARACT Occitanie.

12 octobre 2017, étape dans l'Ariège, consacrée à l'égalité professionnelle sous la forme d'un colloque organisé par la CPID09, ouvert aux employeurs et institutions représentatives du personnel des entreprises ariégeoises. Les partenaires sociaux ont ainsi affirmé leur volonté de s'engager dans une démarche tendant à l'enrichissement du contenu des accords, pour que ces derniers ne soient plus uniquement une réponse à une obligation formelle, mais constituent de véritables engagements se traduisant, in fine, par une amélioration de la qualité de vie au travail.



1^{er} Comité de suivi inter-fonds européens

Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie et Carole Delga, présidente de la région Occitanie ont co-présidé le 23 février, le premier Comité de suivi inter-fonds des programmes européens 2014-2020, commun au territoire d'Occitanie.

La Commission européenne a dialogué, le 21 février, avec les jeunes gens en décrochage scolaire bénéficiaires d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale déployé par l'ICAM Toulouse à travers son « Ecole de production » et soutenu par l'Union européenne à travers le programme opérationnel national FSE 2014-2020.



Les grands plans pour les travailleurs handicapés et la santé au travail pour tous



Le PRITH à l'échelle Occitanie

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés constitue l'outil par lequel l'Etat, en lien avec les partenaires du service public de l'emploi, les acteurs du champ du handicap, de la santé et de l'insertion, assure et organise le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées sur le territoire régional.

Le PRITH s'articule, en vue de gagner en synergie et en «économie d'échelle» avec le Handipacte Fonction Publique (outil d'accompagnement et de professionnalisation des trois fonctions publiques) et le Plan régional de santé au travail (PRST3) piloté par le Pôle T de la Direccte. Les unités départementales interviennent principalement dans la proposition de groupes de travail ou de projets territoriaux en lien avec les acteurs de l'emploi et du handicap.



La santé au travail, l'affaire de tous

Le plan régional santé travail 2016-2020 pour la région Occitanie, porté par la Direccte a été présenté le 27 juin à Toulouse en lien avec les partenaires sociaux, au cours d'un colloque, co-organisé avec l'Aract, les Carsat, l'Oppbtp et les services de santé au travail interentreprises de l'Occitanie. Ce colloque n'a pas été voulu comme un rassemblement d'experts de la prévention mais a été largement ouvert en affichant que la santé au travail est l'affaire de tous. Ont été ainsi mis en avant des concepts larges qui incluent la prévention primaire, la performance sociale et économique et le développement d'une culture de la prévention. Ce colloque a lancé officiellement le PRST3 qui se décline en 21 actions. Tous les acteurs sont mis devant le défi de faire vivre ce cadre institutionnel pour concrétiser des améliorations au bénéfice de la santé des salariés.



/// Développement territorial

Restaurer les équilibres territoriaux



1^{ères} assises du Canal du Midi

Le comité du bien culturel "Canal du Midi", qui a vocation à rassembler tous les acteurs mobilisés autour du canal, s'est réuni à l'invitation de Pascal Mailhos, préfet de région Occitanie et Carole Delga, présidente de la région Occitanie le 6 janvier à Carcassonne. Cette rencontre avait pour objectif de partager les enjeux de préservation et de valorisation du bien, de son maintien à l'inscription, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Deux temps forts ont été proposés. L'un portait sur les initiatives conduites, telles que l'opération grand site autour des Ecluses de Fonsérannes ou le projet de voie verte dans l'Aude. Le second a permis l'amorce d'une réflexion collective sur le futur du Canal du Midi. La direccte y était.



Tourisme et sécurité pour un été serein

Le Ministre de l'intérieur a adressé le 20 avril 2017 une lettre aux préfets de département pour la mise en place d'un conseil départemental « Tourisme-sécurité » pour l'été, adossé à l'actuel « Etat-major de sécurité ». En effet, la crainte des attentats peut modifier la perception qu'ont les visiteurs internationaux de notre pays. Le service développement territorial et tourisme de la Direccte a participé à la création de cette structure de coordination départementale. Une approche au cas par cas des sites s'avère indispensable et donne lieu à une convention de site qui détermine les mesures de sûreté les plus adaptées. Enfin, un marqueur visuel dénommé « Label Sécuri-site » témoigne du respect de ladite convention par les signataires.



Oenotourisme pour tous

Le 9 novembre à Rabastens, s'est tenu un séminaire national consacré à « L'oenotourisme pour tous » organisé par la Direccte Occitanie et Iter-Vitis-France, déclinaison française du programme européen Iter-Vitis For All. La sous-direction du tourisme de la Direction Générale des Entreprises (DGE) était présente. Ayant pour objectif de valoriser l'accessibilité universelle dans le tourisme, par la promotion des marques d'Etat « Tourisme & Handicaps » et « Destination pour Tous » portées par la DGE et la Direccte, ainsi que du label « Vignobles et Découvertes », cette journée a été marquée par les interventions de spécialistes, chercheurs et acteurs européens du tourisme viticole. Ils ont su montrer les potentialités d'actions envisageables autour du patrimoine viticole et démontrer l'intérêt économique d'une démarche inclusive !



2^{ème} forum de l'emploi saisonnier du Lot

Le 2^{ème} forum de l'emploi saisonnier s'est tenu à Souillac. Le lieu n'a pas été choisi au hasard. Située au Nord du département du Lot sur les bords de la rivière Dordogne, Souillac, haut lieu touristique, fait partie d'un large bassin économique qui comprend 3 départements : la Corrèze, la Dordogne et le Lot. 35 entreprises locales étaient présentes, représentant l'hôtellerie, la restauration gastronomique et rapide, l'hébergement de plein air, l'animation, les loisirs et l'agriculture mais aussi la présence de sociétés agro-alimentaires importantes du département. Les demandeurs d'emploi se sont vus offrir deux types d'entretien d'embauche avec les professionnels : réponse spontanée aux offres proposées par Pôle Emploi et participation au speed dating organisé par les conseillers de Pôle Emploi. L'Unité Départementale du Lot a collaboré à cette manifestation par l'intermédiaire du service de renseignements et de l'inspection du travail et a pu consolider les relations partenariales avec les acteurs de l'emploi du secteur.



1^{er} salon de la montagne : la Direccte y était

La 1^{ère} édition du Salon International sur l'Economie de la Montagne «Mountain Business Summit» s'est tenue à Tarbes en juillet. La Direccte a animé une table ronde sur la double saisonnalité en zone de montagne et sur l'enjeu important pour les saisonniers de l'accès à la formation. Le guichet d'initiatives pluri-activités emploi (GIPE) de Saint-Lary a présenté ses actions qui, en lien avec le groupement d'employeurs comme outil structurant, permettent de proposer aux salariés saisonniers un contrat de travail en CDI sur des activités saisonnières et d'assurer la sécurisation de leurs parcours.

La table ronde sur la gouvernance de l'activité tourisme a été l'occasion de valoriser la démarche d'accompagnement par le dispositif de Reactiv-Pme cofinancé Direccte/Agefos de la fusion des offices de tourisme de la vallée des Gaves et de la professionnalisation de leurs équipes.



Les Entreprises du patrimoine vivant se protègent

Une trentaine d'EPV et d'institutionnels émanant des chambres consulaires (CCI et CMA) et agences de développement territorial ont été réunis par la Direccte à la Maison des Métiers d'Art de Pézenas en septembre.

Les artisans titulaires du label ont posé de nombreuses questions aux intervenants, notamment sur les questions de propriété industrielle -dessins, modèles, brevets- thème majeur de la réunion. Une remise officielle du label EPV aux entreprises régionales labellisées en 2017 a eu lieu en fin de séance au sein de l'Office de Tourisme.



L'Etat et les collectivités territoriales s'engagent pour le littoral

Si le littoral occitan jouit encore d'une forte fréquentation, les facteurs de son attractivité sont menacés. Le vieillissement des stations touristiques, l'inadaptation des infrastructures aux nouveaux usages, le réchauffement climatique et l'urbanisation qui menacent l'intégrité des espaces naturels, sont autant de facteurs susceptibles d'affaiblir, à terme, la compétitivité de ce territoire, dans un environnement touristique fortement concurrentiel et volatil.

L'objectif du plan Littoral 21 est de définir et mettre en œuvre, à l'horizon de 2050, un projet de développement global pour le littoral de la région Occitanie, partagée entre l'Etat et le conseil Régional.

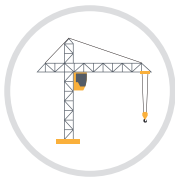
Trois grandes ambitions viennent guider le projet et faire du littoral :

- Une vitrine française de la résilience écologique,
- Une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire et conforte son attractivité,
- Un symbole d'accueil et de cohésion républicaine.

La Direccte se mobilise.



Prévenir les **risques professionnels** en entreprise



Toujours vigilant contre le risque de chute de hauteur

La section BTP d'une Unité de contrôle 31 de la Direccte, a tenu une réunion avec Toulouse Métropole sur le sujet des protections collectives en toiture terrasse contre le risque de chute de hauteur.

Toulouse Métropole est un grand constructeur de bâtiments (notamment d'écoles) et il a aussi la charge de la maintenance de ces ouvrages. On estime à 2 000 interventions/an des couvreurs-zingueurs de la collectivité. Ceux-ci ont une formation de cordiste avec recyclage annuel, mais constat est fait de l'obsolescence et du manque de vérification des lignes de vie existantes.

La Direccte a rappelé la primauté de la protection collective, ainsi que le coût financier et les difficultés d'utilisation pratique de la protection individuelle.



La Direccte informe les maîtres d'ouvrage sur l'amiante

Un colloque amiante organisé par le SYRTA - SYndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des Autres Polluants avait pour objectif de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à leurs obligations et aux impacts opérationnels de la réglementation amiante.

Le pôle T a ainsi pu expliciter la réglementation amiante : l'organisation de la prévention, les repérages de l'amiante, le choix des entreprises compétentes, la préparation des chantiers qui sont à la charge du donneur d'ordre. Les démarches d'évaluation et de prévention des risques qui incombent aux employeurs ont également été développées. Cette manifestation a suscité un vif intérêt des participants : près de la moitié représentait des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre, des architectes ; environ 1/3 des entreprises de désamiantage ou du second œuvre ; des opérateurs de repérage amiante, des laboratoires d'analyses et organismes de formation étaient également présents. Cette manifestation s'inscrit dans les actions du Plan Régional Santé Travail 3.



Contrôles conjoints des organismes de formation amiante

Des opérations de contrôle des organismes régionaux de formation amiante dite SS4 ont été engagées en 2016 et 2017. Ces contrôles ont nécessité un travail préparatoire important de coordination des agents des 3 Pôles, afin de dégager une méthodologie de contrôle efficace. Ils ont fait apparaître de nombreux dysfonctionnements, constatés également au plan national.

Afin de sensibiliser les organisations patronales régionales (FRBTP, FRTP, CAPEB), initiateurs de formation collective amiante, ainsi que l'OPCA Constructys, sur les répercussions pour les entreprises et leurs salariés d'éventuels dysfonctionnements des organismes de formation amiante, une réunion a été organisée en juin 2017.

Depuis, l'OPCA Constructys a engagé au niveau national une réflexion sur l'analyse des demandes de financement des formations amiante. En novembre 2017, une grille d'analyse commune est disponible pour ses conseillers. Des actions d'informations aux entreprises ont été engagées en parallèle par la FRTP et la FRBTP.



Renforcer le **dialogue social** sur les territoires



Chefs d'entreprises et représentants syndicaux apprennent ensemble dans le Tarn-et-Garonne

La commission paritaire locale de Tarn-et-Garonne (CPL82), avec le soutien des services de la Direccte Occitanie, a mis en œuvre en 2017 un programme de formation qui porte sur la négociation collective d'entreprise. Particularité de ces formations, elles s'adressent à un public mixte de représentants syndicaux et de chefs d'entreprise, ce qui est semble-t-il inédit au niveau national.

Expérimentées avec succès sur plusieurs territoires ultramarins, proposées par le rapport Combrexelle, prévues désormais par le code du travail, ces formations ont pour objet de permettre aux acteurs de la négociation collective d'entreprise de porter un regard nouveau sur l'acte de négocier, et d'apprendre à gérer ensemble leurs conflits.

Ces habitudes de travail en commun permettent une mise en place rapide d'un observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation prévu par les ordonnances du Travail.



La CPRI se met en place

Instance régionale de concertation, la nouvelle Commission paritaire régionale inter-professionnelle (CPRI) représentant salariés et employeurs des très petites entreprises (TPE < 11 salariés), s'est réunie pour la première fois le 25 septembre 2017 dans les locaux de la Direccte à Toulouse.

Sa composition, son but et le rôle de la Direccte sont définis dans le code du travail (art. L 23-113-1). La CPRI de la région Occitanie réunit 10 représentants des organisations syndicales de salariés et 10 représentants des organisations professionnelles d'employeurs.



DRH d'entreprise, universitaires et avocats débattent des ordonnances du 22 septembre

Le 25 octobre, l'équipe de droit social du centre de droit des affaires de l'université Toulouse 1 Capitole avait invité la Direccte à intervenir lors de la conférence-débat, qu'elle organisait à la Manufacture des tabacs, en partenariat avec le Club « Dialogue social de la région Occitanie ».

Les échanges ont porté sur les conséquences des ordonnances du 22 septembre : instances de représentation des salariés en entreprise, postures des employeurs et des organisations syndicales, actions à mener en priorité. Les ordonnances proposent un nouveau cadre de négociation dont les acteurs socio-économiques doivent se saisir. La Direccte sera à la manœuvre pour mettre en place les observatoires tripartites d'analyse et d'appui au dialogue social dans les départements de la région Occitanie.

Lutter contre le **travail illégal** et les fraudes aux **détachements** de travailleurs



La lutte contre le travail illégal... n'épargne pas le championnat du monde de handball

Après le foot à Toulouse en 2016, l'inspection du travail est présente sur les grands événements sportifs. Lors des matchs du championnat du monde masculin de handball à Montpellier en janvier, les agents de l'unité départementale de l'Hérault, accompagnés des services de l'Urssaf et de la police nationale, ont choisi le quart de finale de la coupe du monde de hand pour faire un contrôle des entreprises de restauration rapide et de sécurité.

13 entreprises de la métropole de Montpellier et plus de 100 travailleurs ont fait l'objet de vérifications, quelques minutes après le début du match. 5 salariés n'avaient pas de déclaration préalable à embauche.

L'action a été menée dans le cadre d'instructions nationales relatives à l'organisation de grands événements sportifs et dans le cadre plus global de l'Etat d'Urgence.



Formation travail dissimulé en Lozère

Une formation sur le travail dissimulé, initiée par l'unité départementale 48, s'est tenue dans les locaux du groupement de la gendarmerie départementale de Mende, pour laquelle l'Etat-major militaire s'est

fortement engagé.

Le but a été de donner aux agents de contrôle, habilités à la lutte contre le travail illégal, les outils juridiques et méthodologiques leur permettant de mener à bien leurs enquêtes à l'égard, en particulier des entreprises étrangères. En effet, de telles enquêtes exigent, en raison de la complexité des situations rencontrées, une analyse minutieuse et rigoureuse des faits.

Conformément à l'article L.8271-7 du code du travail, tous les services ayant compétence dans la lutte contre le travail dissimulé doivent échanger les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission pour atteindre l'efficacité maximale des actions de lutte contre le travail illégal.



Opération judiciaire : des agents de l'inspection du travail félicités

Les 14 et 15 mars 2017, s'est déroulée en Haute-Garonne, dans le Gers et en Gironde, une opération judiciaire s'inscrivant dans la phase finale des investigations menées, en 2016, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en décembre 2015 auprès de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Bordeaux pour travail dissimulé, prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage en bande organisée, dans un dossier complexe de fraude au détachement transnational de travailleurs.

Il s'est agi d'entendre, sous le régime de la garde à vue, 14 personnes dont des dirigeants de sociétés françaises ayant recouru à des travailleurs intérimaires irrégulièrement détachés et des complices du principal instigateur du montage.

Les services de l'inspection du travail de Haute-Garonne, Gers, Lot et de l'unité régionale spécialisée dans le travail illégal ont travaillé en coopération étroite en interdépartemental et en interrégional.

La ministre chargée du travail a félicité les agents pour leur professionnalisme et leur persévérance pour mener à bien ce dossier complexe.



Hébergement collectif de travailleurs saisonniers agricoles, sous contrôle

Une opération de contrôle a été organisée par l'inspection du travail du Gard, et les militaires de la gendarmerie de Saint Gilles. 50 travailleurs ont été interrogés et une vérification des logements des salariés employés en juillet et août (capacité de 236) a été faite. Les propriétaires des lieux d'hébergement sont deux SCI, et les donneurs d'ordre des exploitants agricoles. Les constats ont fait apparaître des non conformités majeures en matière de conditions d'hébergement, d'alimentation en eau, d'assainissement et de risque sanitaire.

L'ensemble de ces constats a permis de qualifier l'indignité des hébergements sur le fondement de l'article 225-14 du code pénal, et d'initier une procédure de fermeture par arrêté préfectoral sur le fondement de l'article 5 de la loi du 27 juin 1973. Les investigations ont révélé que les propriétaires des lieux d'hébergement facturaient les locations pour un montant de 234 000 € annuels. Cette opération doit au final faire cesser ces infractions délictuelles dont sont victimes les salariés.



Opération concertée de contrôle sur l'axe autoroutier A 75

La gendarmerie, en collaboration avec les services de la Direccte, la Dreal et l'Urssaf, a organisé un contrôle routier sur l'A75 à Aumont Aubrac. Ce type d'opération a permis aux corps de contrôle présents de remplir pleinement une de leurs missions qui est, de veiller, sur route, au respect des dispositions relatives aux temps de conduite et de repos, à l'état des véhicules et à leurs équipements spécifiques et aux documents qui doivent se trouver à bord. Parce que le monde des transports évolue, le contrôle se doit, lui aussi, de s'adapter.

La recherche d'une plus grande efficacité dans le contrôle passe inévitablement par l'utilisation au mieux des compétences propres à chaque service.



Le Pôle C à l'heure espagnole

Dans le cadre des relations transfrontières avec l'Espagne, la DGCCRF a confié au pôle C de la Direccte Occitanie, le suivi de deux protocoles de coopération, signés en 2011 et 2015 avec l'Agence Catalane de la Consommation (ACC) et le secteur des fruits et légumes et renforce la coopération avec le SOIVRE qui dépend du Secrétariat d'Etat au commerce espagnol, s'agissant de la sécurité des produits industriels importés.

Lors des réunions annuelles de ces réseaux, la Direccte s'est intéressée aux procédures de médiation gratuites, organisées par l'ACC pour régler les litiges entre consommateurs et professionnels et aux sanctions administratives prononcées en cas d'infraction au Code de la consommation. Grâce à la bonne coopération des services, l'ACC a réglé des litiges liés à l'e-commerce, avec la sanction d'un opérateur ayant généré de nombreuses plaintes, et le SOIVRE a supervisé la mise en place des actions correctives pour des non conformités signalées dans le secteur des fruits et légumes. De nouvelles actions de contrôles conjointes avec l'ACC ont été menées en 2017, privilégiant le contrôle des produits régionaux et celui des restaurants.



Des vins sans confusion sur leur origine

Depuis 2016, les vins de provenance étrangère, Espagne et Italie notamment, exercent une forte pression concurrentielle sur les vins régionaux d'entrée et de milieu de gamme. Afin de répondre aux plaintes des professionnels qui considèrent que la présentation de ces vins est confusionnelle sur l'origine pour le consommateur, la Brigade d'enquêtes vins et spiritueux a mis en place des contrôles, afin de garantir la loyauté des informations délivrées au consommateur et de lutter contre la concurrence déloyale. En Occitanie, ces contrôles ont mobilisé les services des DD(CS)PP et de la Direccte avec plus de 440 contrôles tant dans le secteur de la vente au détail que de la restauration. Le taux moyen d'anomalie s'élève à 35%.



Le service Métrologie s'intéresse aux compteurs d'énergie thermique

Une opération nationale de contrôle a visé à disposer d'informations sur l'état de conformité du parc de compteurs d'énergie thermique. Les compteurs d'énergie thermique calorifiques et frigorifiques complets ou combinés sont utilisés pour la facturation et la répartition des frais de chauffage. Ils doivent être accompagnés, sur le lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique et doivent faire l'objet d'une vérification de l'installation.

487 compteurs d'énergie thermique, dont 13 étaient des compteurs frigorifiques, ont été contrôlés par les techniciens du service métrologie légale de la Direccte Occitanie. Le taux de refus moyen est de 26,9%. Les causes de non-conformité réglementaires les plus souvent rencontrées sont l'absence de carnet métrologique, les bris de scellements et l'absence de certificat de vérification de l'installation. Outre cette opération de contrôle, la surveillance du parc d'instruments a permis de contrôler quelques 9 600 instruments chez près de 4 000 détenteurs.



Vigilance autour des offres anormalement basses

Au sein du pôle C et en relation avec le pôle T, une action régionale a été mise en place pour la recherche de pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des marchés publics du BTP intégrant l'analyse des offres anormalement basses. L'objectif est, d'une part au cours des contrôles effectués par les inspecteurs du travail de faire remonter au pôle C les signalements de non-respect des règles du travail (employés non déclarés, fraude aux travailleurs détachés) pour un suivi de l'entreprise lors des appels d'offres ultérieurs, et, d'autre part, pour le pôle C, de signaler les offres suspectées de prix anormalement bas lors des procédures d'appel d'offres. En effet, l'offre de prix anormalement bas peut faire suspecter des infractions aux règles du code du travail lors de l'exécution de ce marché. En 2017, 8 fiches de signalements ont été transférées.



Veiller à l'équilibre des relations commerciales

La Direccte veille à maintenir un équilibre dans les relations entre les entreprises, au bénéfice de la compétitivité des filières économiques, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Outre les suites pédagogiques (avertissements) et correctives (injonctions administratives), la Direccte peut mettre en œuvre, dans les cas les plus graves, des suites répressives (administratives, pénales ou civiles).

Ainsi, pour l'année 2017, 22 entreprises ont fait l'objet d'une amende, essentiellement pour dépassements de leurs délais de paiement. Plusieurs de ces sanctions ont été assorties de mesures de publication.

5 professionnels ont fait l'objet de poursuites pénales, pour des infractions aux règles de facturation.

Enfin, un constructeur de maisons individuelles a fait l'objet d'une assignation de la Direccte devant le tribunal de commerce de Bordeaux pour des pratiques abusives à l'égard de 27 de ses sous-traitants.



Le service aux usagers



Coopération Pôle 3E/Pôle T autour du Service public territorial d'accès au droit

Le pôle 3E participe au groupe de travail piloté par le pôle T et auquel sont associées les UD pour préparer la mise en œuvre du Service public territorial d'accès au droit tel que défini par l'article L5143-1 du code du travail.

Dans ce cadre, la Direccte a confié une étude à trois élèves inspecteurs du travail, du 24 avril au 12 mai. Ils ont été chargés de qualifier l'offre interne de services RH à destination des TPE-PME proposée par l'UR et les UD, afin de rendre lisibles les missions et les dispositifs gérés par les services, en particulier le pôle 3E. Les agents de la Direccte en relation avec les entreprises et les services de renseignement des UD sollicités par les dirigeants de très petites entreprises seront ainsi en capacité de mieux les orienter vers nos dispositifs d'appui.



Renseignement sur le droit du travail : RdV en un clic

La Direccte traite plus de 100 000 demandes de renseignements en droit du travail par an. Pour s'adapter à ce défi un groupe projet a travaillé sur une organisation qui maintienne, voire renforce et améliore,

l'accueil physique de proximité et qui mutualise les forces et compétences en matière d'accueil téléphonique.

Le 2 octobre, ont été mis en place les 1ers rendez-vous en un clic. Les usagers, salariés ou employeurs du secteur privé, peuvent désormais choisir la date, l'heure et le lieu de leur rendez-vous pour poser leurs questions sur les contrats de travail, la durée du travail, les salaires, etc. Ce nouveau système permet plus de souplesse, moins d'attente. La confidentialité est assurée par les technologies mises en place par la société ClicRdv en conformité avec la Cnil. Aucune donnée n'est conservée.

Dialoguer avec les partenaires



Occitanie 1990-2040 : les déterminants de la croissance

La réforme territoriale a renforcé l'importance du dialogue entre l'Etat, le conseil régional, les métropoles, les autres collectivités territoriales et les acteurs des territoires autour des enjeux de développement économique.

Une connaissance claire des principaux déterminants de la croissance et de leur évolution possible d'ici 25 à 30 ans a été estimée nécessaire pour éclairer les décideurs. L'Etat et le conseil régional ont décidé de réaliser ensemble une étude prospective sur la croissance potentielle à l'horizon 2040, à partir d'une approche rétrospective depuis 1990. Par convention, la région en a délégué la coordination à l'Etat, le chef de projet étant le conseiller international de la Direccte. L'étude a été restituée le 19 septembre.



Construire de nouveaux partenariats avec les collectivités territoriales

Le conseil régional a voté une délibération demandant la délégation de compétences en matière de coordination du service public de l'emploi en commission permanente

du 24 mars 2017. Des travaux en commun entre pôle 3 E et services du conseil régional ont donc été lancés, pour rédiger la feuille de route commune avec des objectifs et des modalités de gouvernance partagés. Celle-ci doit être cosignée par le préfet de région et la présidente du conseil régional. Illustration de ces nécessaires travaux de coopération : la mise en place d'une conférence régionale des financeurs des missions locales en juin 2017 rassemblant conseil régional, Pôle Emploi et Etat/Direccte, afin de partager objectifs, outils et priorités. Ces conférences régionales ont vocation à être dès le début 2018 reproduite au plan départemental en y associant conseils départementaux et intercommunalités.

La DIRECCTE reçoit

Pascal Faure, directeur général des entreprises

Le 18 janvier, Pascal Faure a rendu visite à la Direccte Occitanie.

Pascal Faure a dialogué avec les chefs de service, d'unité et certains agents du service Entreprises du Pôle 3E, le pôle C, le SG et le cabinet. Pascal Faure a fait part de sa vision des missions au bénéfice des entreprises, dans un contexte stabilisé pour le modèle «Direccte».



Yves Struillou, directeur général du travail

Le 27 juin, Yves Struillou a introduit le colloque organisé à Toulouse par la Direccte pour lancer le Plan régional Santé au Travail (PRST3) en Occitanie. Devant plus de 300 participants, représentants des entreprises et des partenaires sociaux et institutionnels impliqués, il a remercié les services pour la qualité des travaux engagés, a présenté les enjeux très forts du PRST et en a souligné l'ambition.

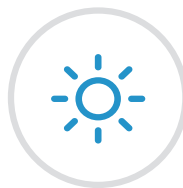
Carine Chevrier, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Le 19 avril, la Direccte Occitanie a accueilli Carine Chevrier. Elle a rencontré les agents des sites de Toulouse et de Montpellier connectés en visio-conférence. Carine Chevrier a exposé la stratégie de la DGEFP, en insistant sur le décroisement, la pluri annualité des dispositifs et la valeur des expérimentations. Elle a apprécié la capacité des agents de la Direccte à utiliser les dispositifs en faveur de l'emploi et de l'économie en se projetant dans une vision stratégique.

Selma Mahfouz, directrice de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Les 28, 29 et 30 juin, la Direccte a accueilli à Montpellier les journées des services Etudes Statistiques Evaluation des Direccte de France entière. Selma Mahfouz, qui accompagnait les équipes de la Dares, a introduit les débats avec Christophe Lerouge.

Moderniser le fonctionnement



La Direccte a lancé son projet de service

Consolider les modes de fonctionnement mis en place après la fusion territoriale pour aller vers de meilleures conditions de travail, formaliser une offre de service pour améliorer la visibilité de la Direccte, renforcer la qualité du service rendu sont les objectifs donnés au projet de service. Un séminaire des encadrants le 27 avril à Argelès-sur-Mer a concrétisé le lancement d'une série de groupes de travail. La transversalité, le décloisonnement, l'expérimentation sont au cœur de l'innovation attendue.



Le LabO

La Direccte a activement participé à l'installation du Laboratoire d'innovation publique à Toulouse et à Montpellier. La force et l'originalité du dispositif réside dans la constitution d'une équipe interministérielle et pluridisciplinaire de référents de l'innovation. La Direccte a nommé deux référents pour agir en lien avec le Lab'O, en vue de contribuer à la conception et à l'organisation d'ateliers créatifs et participatifs, d'accompagner des projets innovants...Ce projet ambitieux piloté par le préfet de région, grâce à des crédits du Programme d'investissements d'avenir, a vocation à devenir un levier essentiel pour favoriser la transversalité entre services de l'État et l'ouverture vers d'autres écosystèmes, et ainsi, rendre l'administration plus agile, plus proche des attentes des usagers et des agents, et plus performante.



Nouveaux locaux pour l'UD du Gers

Déménager ! Tout le monde a dû y passer au moins une fois dans sa vie. Déménager, c'est toujours le parcours du combattant. C'est aussi l'occasion d'un remue-ménages : une sorte de migration de l'esprit qui accompagne le mouvement physique. Tout changement provoquant en cascade d'autres changements, il s'agit sans cesse d'inventer, de créer, d'oser... C'est cette aventure qu'a vécu l'UD32 en commençant par voir ses bureaux et ses couloirs se remplir petit à petit de cartons de déménagement après les avoir vus pendant presque 2 ans se remplir de boîtes à archives. Une fois la décision prise de changer de locaux, il a fallu un an et demi pour se débarrasser de ce que l'on ne pourrait pas emmener : les archives ! Une impressionnante collection de boîtes, dont certaines dataient des années 1900, qu'il a fallu répertorier, trier, reconditionner, avant de pouvoir en confier une grande partie aux Archives Départementales du Gers. Le déménagement terminé, commence maintenant une période d'emménagement, de prise de possession de son nouvel espace, sans aucun regret pour les escaliers parfois tortueux de l'ancien bâtiment.

La Direccte comporte un siège régional composé de trois pôles, d'un cabinet, d'un secrétariat général et des Unités Départementales ancrées dans les départements. Elle comprend 830 agents.

Pôle Entreprises, Emploi et Economie (pôle 3E)

Il impulse la politique emploi et développement économique mise en œuvre ou relayée dans les UD et contrôle la formation professionnelle.

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie (pôle C)

Il a compétence en matière de concurrence, produits viticoles et métrologie légale, et anime les Directions départementales interministérielles concernées par les sujets de consommation et répression des fraudes.

Pôle Politique du Travail (Pôle T)

Il anime l'activité de l'inspection du travail mise en œuvre dans les UD.

Les Unités Départementales constituent l'échelon de proximité de la direction régionale pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, pour les missions de contrôle de la réglementation du travail, et relaient les politiques du développement économique sur les territoires. Ces unités départementales font partie intégrante de la Direccte.

Faits
marquants
2017

www.occitanie.direccte.gouv.fr

DIRECCTE Occitanie
5, esplanade Compans Caffarelli
BP 98016 - 31080 - Toulouse Cedex 6
oc.direction@direccte.gouv.fr
Tél. : 05 62 89 81 00 / Fax : 05 62 89 81 01

